



**Sports**  
[\(/51/sections/sports\)](#)



**Services**  
[\(/section/jeux\)](#)  **Le direct**



**Alertez-nous**  
[\(/alerte\)](#)

[Accueil \(http://lameuse.sudinfo.be\)](#) >

[REGION LIEGEOISE \(/23/sections/region-liegeoise\)](#)

# Soumagne passera au système de conteneurs avec Intradel au 1er janvier 2022



Par [Marc Gérardy \(/50173/dpi-auteurs/marc-gerardy\)](#)

Journaliste à La Meuse

| Publié le 12/03/2021 à 19:36

Nouveau système de collecte et de traitement des immondices à Soumagne en janvier 2022. Des

conteneurs pour les déchets ménagers et organiques.

À Soumagne, la majorité « Soumagne Demain-ICI Soumagne- Ecolo » a choisi un nouveau système de collecte et de traitement des immondices qu'elle souhaite instaurer le 1er janvier 2022.

« Nous avons choisi le système des conteneurs en partenariat avec Intradel. Actuellement, c'est une société privée qui se charge de la collecte des immondices et son contrat arrivera à échéance fin 2021. Nous proposerons donc le dessaisissement de cette société au prochain conseil communal du 22 mars », indique Benjamin Houet, bourgmestre (Soumagne Demain).

« Une directive européenne de 2008 impose une collecte séparée des déchets pour le 31 décembre 2023. Cette obligation légale a ensuite été transposée à l'échelle de la Région wallonne. Les coûts de la gestion des déchets ménagers doivent être supportés à 100 % par les citoyens au travers de la taxe communale. C'est le coût-vérité. Et le tri des organiques permettra d'augmenter le recyclage et la valorisation des déchets et de produire un amendement de sols de qualité et de l'énergie verte », ajoute Michel Mordant, échevin de l'Environnement (ICI Soum.).

« Nous avons étudié les systèmes de collectes par sacs et par conteneurs durant l'année 2020. Nous avons contacté une dizaine de communes pour obtenir des retours sur leur expérience ainsi que des prestataires privés et publics. Nous avons réalisé des simulations et il s'est avéré que le système des conteneurs était le meilleur choix. Il n'y aura plus de sacs éventrés sur la voirie ni de sacs clandestins d'autres communes. Parfois les sacs biodégradables se décomposent ou se déchirent. Et les conteneurs permettront d'améliorer les conditions de travail des éboueurs qui portent entre 12 et 15 tonnes de déchets par jour ! », précise encore Benjamin Houet.

« La proposition d'Intradel est la plus pertinente d'un point de vue financier et logistique. L'intercommunale assure un suivi de l'utilisation des conteneurs toute l'année. Elle met les conteneurs à

disposition et gère la base de données avec mise à jour et elle assure les collectes hebdomadaires en camion bi-compartmenté (un pour les déchets organiques et un pour les déchets résiduels) », détaille Michel Mordant. « L'objectif est de diminuer la quantité de déchets par an et par habitants car sur les 72 communes membres d'Intradel, Soumagne pointe dans les dernières positions », avoue Benjamin Houet.

Cinq mesures sociales seront appliquées : le dégrèvement pour les ménages à faibles revenus de 45€ et une réduction de 10€ pour les ménages éloignés du point d'enlèvement (déjà en cours) et l'octroi de 500 kg/an/hab +22 levées supplémentaires pour l'incontinence et la dialyse et 100 kg/an/enfant +22 levées supplémentaires pour les gardiennes de l'ONE et pour les familles avec enfants de – de 3 ans.

D'avril à décembre, il y aura une campagne de communication (webinaires, réunions citoyennes, folders...) et le vote du règlement-taxe du nouveau système n'interviendra qu'en octobre 2021 avant la mise en place des conteneurs le 1er janvier 2022.

## **30 levées/an et 50 kg de déchets résiduels/habitant**

Pour les Soumagnards, il y aura un service minimum et un service complémentaire. Le service minimum comprendra la mise à disposition de conteneurs et de badges, la collecte hebdomadaire des déchets, 30 levées par an, 50 kg de déchets résiduels par personne et par an, 40 kg de déchets organiques par personne et par an, un rouleau de 20 sacs PMC, la collecte des PMC et papiers-cartons toutes les deux semaines et l'accès au réseau des récyparcs et aux bulles à verre. La taxe sera de 70€ pour une personne, 110€ pour 2, 135€ pour 3, 155 € pour 4 et 165 € pour 5 personnes et plus. Et 0,60€ par kg supplémentaire de déchets résiduels et 0,10€ par kg supplémentaire de déchets organiques et 1 € par levée supplémentaire.

**Poursuivez votre lecture sur ce(s) sujet(s) :[Soumagne \(prov. de Liège\)](#)./1816/locations/soumagne-prov-de-liege) [Région wallonne](#)**